

Conditions générales

Facturation

1. Les factures sont payables dans les 15 jours calendrier après la date de leur envoi soit sur le compte bancaire indiqué sur la facture soit à la caisse de la Clinique Saint-Luc.

2. Les factures non payées à l'échéance seront majorées d'une clause pénale de 20%, avec un minimum de 30,00 € et produiront un intérêt au taux de 10% l'an, le tout de plein droit et sans mise en demeure préalable.

- *Pour répondre au prescrit de l'article VI.83, 17° du Code de droit économique, une indemnité forfaitaire de 100,00 €, sera due au client en cas de carence volontaire et injustifiée de la part de la Clinique et après qu'une lettre recommandée mettant en demeure la Clinique Saint-Luc de remplir ses obligations endéans le mois lui ait été adressée et qu'il n'y ait été réservé aucune suite.*

3. En cas de changement d'adresse de facturation, le patient est tenu de prévenir immédiatement la Clinique Saint-Luc par mail (facturation@slbo.be) ou par courrier ordinaire adressé à Service facturation – Rue Saint-Luc 8, 5004 Bouge. A défaut, il ne pourra nous être fait reproche d'avoir adressé les factures et/ou rappels à une adresse qui n'est plus d'actualité.

4. En cas de litige, seuls la Justice de Paix du Premier Canton de Namur et le Tribunal de Première Instance de Namur sont compétents.